Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 18
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2020/158

L'an deux mille vingt et le 10 novembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.
Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain, PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT
Absents excusés : Valérie DUPLAN et Christiane ROTGE

Objet : fourniture et acheminement en électricité des points de livraison (PDL) raccordés au réseau public de distribution d'électricité

Le Président ne prend pas part aux débats et à la délibération.

Une consultation a été lancée pour la fourniture et l'acheminement en électricité des points de livraison (PDL) raccordés au réseau public de distribution d'électricité de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, conformément aux règles de la commande publique.

Cette consultation a été publiée et mise en ligne sur le profil acheteur de la CCPL. Elle a été bâtie à partir d'un modèle de cahier des charges inspiré des pratiques de SDE.

Il est demandé un contrat unique présentant le prix de la fourniture d'une part et l'acheminement d'autre part.

Le Bureau a pris connaissance :

- Des retraits du dossier de consultation par les opérateurs,
- Du dossier de consultation des entreprises,
- De l'unique offre remise par le prestataire ayant répondu : Alterna.

Il est à noter que le choix de l'opérateur sur les tarifs bleus doit être fait avant la fin de l'année.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20201110-2020-158B-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Joelle ABADIE)

DECIDE

- de retenir l'offre d'Alterna dans le cadre de la consultation pour la fourniture et l'acheminement en électricité des points de livraison (PDL) raccordés au réseau public de distribution d'électricité la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan,

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer le marché public correspondant avec Alterna pour une durée de deux années, et plus globalement à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président

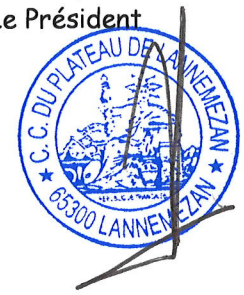

Affichée le 24 NOV. 2020

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20201110-2020-158B-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020